

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Décembre 2019**

**OBJET : Mise en œuvre de la période de préparation au reclassement (PPR) des fonctionnaires départementaux : convention avec le centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale des Bouches-du-Rhône et convention-type tripartite de projet de transition professionnelle.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer :
  - la convention cadre annexée au rapport avec le centre de gestion de la Fonction publique territoriale 13, dans le cadre de l'instauration d'une préparation au reclassement (PPR) des fonctionnaires départementaux,
  - la convention tripartite entre le Conseil départemental, le centre de gestion de la Fonction publique 13 et l'agent bénéficiaire d'une PPR, selon le modèle type en annexe au rapport.
- de donner délégation à la Présidente du Conseil départemental pour signer, si nécessaire, les avenants se rapportant à ces conventions.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice des assemblées**